



Paris, le 11 mai 2007 - N° 90/D130

## Suivi des avis 2007 de la formation Industrie, IAA, énergie

### Avis n° 1

« Le Conseil encourage les services enquêteurs à produire, en 2007 sur l'année 2006, des résultats des enquêtes annuelles d'entreprise en actuelle et en future **nomenclatures d'activités et de produits**. Il souhaite que soient également fournis aux utilisateurs des éléments permettant d'apprécier l'impact du changement de nomenclature d'activités. »

*Suivi :*

*L'enquête annuelle d'entreprise réalisée en 2007 sur les résultats 2006 comprend une ventilation de l'activité des entreprises dans une nomenclature intermédiaire, croisement de la nomenclature actuelle et de la future. Cela permettra de produire des données relatives à l'année 2006 à la fois en nomenclature actuelle et en future, et de disposer d'éléments permettant de produire les informations nécessaires permettant aux utilisateurs d'apprécier l'impact du changement de nomenclature d'activités.*

### Avis n° 2

« Le Conseil note l'importance des engagements internationaux de la France dans le domaine de la **statistique de l'énergie**. Il souhaite que les services enquêteurs apportent leur soutien à l'observatoire de l'énergie pour remplir ces obligations, notamment au travers de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie. »

*Suivi :*

*L'enquête annuelle sur les consommations dans l'industrie, conduite par le Sessi et le Scees, est réalisée en 2007 dans des délais compatibles avec les engagements internationaux de la France dans le domaine des statistiques énergétiques.*

**Avis n° 3**

« Le Conseil souligne le lien qui existe entre **statistiques énergétiques et préoccupations environnementales**, et souhaite que les dispositifs d'enquête puissent produire des données sur les échelons infra-nationaux pertinents. Il demande que soit engagée une réflexion sur l'évolution à moyen terme du dispositif d'observation auprès des établissements industriels, quant à leurs consommations d'énergie et à leurs préoccupations environnementales. »

*Suivi :*

*L'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie a été réexaminée par le comité du label à la fin de l'année 2006. Conformément à l'avis d'opportunité donné par la formation au printemps 2006, l'échantillon de cette enquête a été renforcé, en particulier pour améliorer la quantité et la précision des données régionales.*

*La réflexion d'ensemble sur le dispositif d'observation des unités locales, et plus généralement sur les données produites sur les échelons infra-nationaux, sera conduite dans le cadre des réflexions sur le moyen terme qui s'engagent.*

**Avis n° 4**

« Le Conseil a pris connaissance des orientations proposées par l'Insee afin d'améliorer la pertinence des données de **démographie des entreprises** et de mettre en œuvre les concepts qui ont fait l'objet d'une harmonisation au niveau européen.

Il considère que la publication à partir de 2007 de ces données constituera un progrès pour la connaissance du renouvellement du système productif français et la comparabilité dans ce domaine entre les pays européens. »

*Suivi :*

*La publication mensuelle des créations d'entreprises dans le concept harmonisé a débuté comme prévu avec la publication le 19 février 2007 (Informations rapides n° 55) des résultats de janvier 2007 et des séries mensuelles correspondantes rétropolées sur les 14 dernières années, soit à partir de janvier 1993 (voir le [dernier Informations Rapides paru](#)).*

*Le profil d'évolution de ces séries n'a pas fait apparaître de changement notable par rapport aux séries de "créations pures" de l'ancien concept : l'amélioration de la comparabilité européenne porte essentiellement sur le volume des créations.*